
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1843.

RAPPORT fait par M. DE SAEGHER, au nom de la commission des pétitions, sur les pétitions des anciens officiers de l'armée des Pays-Bas aux Indes orientales.

MESSIEURS,

Par pétition datée de Bruxelles, le 25 novembre 1843, les sieurs Vanden Busch, De Meyer et Sedot, anciens officiers de l'armée des Pays-Bas aux Indes orientales, pensionnés avant 1830, demandent la restitution, avec les arriérés, de ce qui leur a été provisoirement retenu par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le supplément de la pension des Indes.

Une semblable demande a été faite par les sieurs Lonneux, Huybrechts, le comte de Ficquelmont et de Gerlache; ce dernier réclame en outre le payement des arriérés de sa pension sur les fonds de Waterloo.

Les pétitionnaires font observer que les fonds nécessaires pour la liquidation dont il s'agit, ont été remis au Gouvernement belge par celui des Pays-Bas, par la Convention de la Commission mixte d'Utrecht, en date du 19 juillet dernier.

Votre commission s'est assurée, qu'en effet les droits des sujets belges à l'actif du fonds de pensions supplémentaires des officiers de l'armée de terre aux Indes orientales, à la date du 1^{er} octobre 1830, sont fixés à 33,500 florins en numéraire avec jouissance des intérêts à 5 p. 0/0 par année depuis ladite époque.

Il est à remarquer cependant que les sieurs Huybrechts et le comte de Ficquelmont n'étant rentrés en Belgique que depuis 1830, leur position n'est pas la même que celle des autres pétitionnaires.

La commission propose le renvoi de ces pétitions à M. le Ministre des Finances avec demande d'explications.

Le Rapporteur,

P. DE SAEGHER.

Le Président,

L. J. ZOUBE.